

Annexe 8 – Tableau de Synthèse de mesures pour Éviter, Réduire, Compenser

Impact	Mesures pour Éviter, Réduire, Compenser
<ul style="list-style-type: none"> • Pendant le chantier, pollution par des matières en suspension ou pollution accidentelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'évitement et de réduction : arrêt des travaux en période pluvieuse importante, stockage des produits polluants sur rétention, consigne en cas de pollution accidentelle.
<ul style="list-style-type: none"> • Franchissement par la rampe d'approche prolongée de deux douves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de réduction : mise en place de deux dalots et fond reconstitué pour garantir la continuité biologique.
<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement de la faune, risque de destruction de la flore patrimoniale et risque de dissémination des espèces floristiques invasives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'évitement : limitation des emprises travaux au strict nécessaire, durée des travaux limitée, balisage des espèces d'intérêt, en particulier le Peucedan officinal à proximité de la bretelle Bravo, nettoyage des engins. (Voir Annexe 7) • Mesure d'évitement : L'axe de la bretelle Bravo a été décalé afin de protéger le Peucedan (accotement côté opposé par rapport à la localisation du Peucedan). (Voir Annexe 7)
<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de 0,64 ha de zones humides. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure d'évitement : Afin de ne pas impacter d'avantage de zone humide, l'installation du chantier sera positionnée sur la zone de remblais qui deviendra en fin de chantier la zone de compensation. • Mesure de compensation : renaturation d'une zone humide (retrait des remblais et création de deux petites dépressions) de 1,28 ha sur une parcelle de propriété de l'AGO. Fauche annuelle et suivi sur 5 ans pour évaluer la fonctionnalité de la zone. Le lot de compensation fait partie intégrante du marché. Le marché ne sera réceptionné que lorsque la compensation sera effective.
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces imperméabilisées. (1,02 ha sur 22,1 ha de surfaces déjà imperméabilisées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure d'évitement : Dans un soucis de préoccupation et d'adéquation avec la politique environnementale globale de Vinci Airports, AGO et son maître d'œuvre en collaboration avec les services de l'état (DGAC), ont pu optimiser le projet. Il en résulte la suppression des accotements de piste initialement prévus, d'une surface de 3,6 ha. • Mesures de réduction : collecte et traitement des eaux ruisselant sur la bretelle Bravo et les raquettes dans des tranchées drainantes ; bassin de rétention et de confinement existant à proximité du parking, suffisamment grand pour traiter la surface supplémentaire. <p>En termes de pollution, pas de modification de la configuration actuelle et notamment pas d'augmentation de trafic significatif lié à l'accueil du Beluga XL et donc des pollutions (chronique ou accidentelle).</p>

